

Bertogne, le 29 mai 2024

Tél. 061/21.61.09
061/21.02.75 (ligne directe)

Catherine LUCY – Société notariale SRL
Rue de la Station 49
6920 WELLIN

Agent traitant : Frédérique GATELLIER (urbanisme@bertogne.be)
N/Réf. : 64/2024
V/réf. : Trou du sable 1

Informations notariales
Articles D.IV.99, D.IV.100 et D. IV.105 du Code du développement territorial

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 27 mai 2024 relative à un bien sis à **BERTOGNE, 2^{ème} division, Flamierge**, cadastré section I n°**306K** et appartenant à nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code de développement territorial.

Le bien est situé en zone :

au plan de secteur de BASTOGNE approuvé par Arrêté royal ou exécutif du 05/09/1980 (M.B. du 24/03/1981) et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.

Le bien en cause a fait l'objet du permis de lotir suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 : permis délivré en date du 8/11/1979 pour la création de 4 lots dont 4 lots constructibles sur les parcelles cadastrées : BERTOGNE, 2^{ème} division, Flamierge, section I n°883b, 880d, 967m et 306c → ne concerne que 10% du bien 306K.

Le bien :

- Est situé dans un parc naturel
- N'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement (ancien permis d'exploiter).
- Ne fait pas l'objet d'un permis de location.
- N'est grevé d'aucune zone de recul, alignement, distance à observer vis-à-vis des voisins, expropriation pour cause d'utilité publique.
- N'est pas repris dans un plan ou projet de plan de remembrement.
- N'est pas repris sur la Liste de Sauvegarde des Biens Immobiliers.
- N'a pas fait l'objet d'une procédure de classement.
- N'a pas fait l'objet d'une mesure de lutte contre l'insalubrité.
- N'est pas situé dans le périmètre d'un site d'activité économique désaffecté.
- N'est pas inscrit dans la banque de données de l'état des sols visés à l'article 14 du décret relatif à l'assainissement des sols pollués.
- Est concerné par la carte archéologique (100%).

Le bien n'est pas situé dans une zone à risque, au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau du sous-bassin hydrographique de l'Ourthe adoptée par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2006.

Le bien est situé à moins de 50m d'un cours d'eau non navigable de 3^{ème} catégorie.

Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un site Natura 2000 visé par l'article 1bis alinéa unique 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Pour le(s) bien(s) situé(s) en zone urbanisable :

Egouttage : se conformer au Plan d'Assainissement du Sous-bassin Hydrographique de l'Ourthe (PASH) adopté par le Gouvernement wallon en date du 10 novembre 2005 et entré en vigueur le 2 décembre 2005 – Givroulle : épuration autonome.

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatifs à l'équipement de la voirie concernée en matière d'électricité et d'eau. Nous vous invitons à prendre contact avec les services concernés (Electricité : ORES – Avenue Patton 237 à 6700 Arlon – Eau : SWDE : Avenue des Dessus-de-Lives 10 à 5101 Namur).

REMARQUES :

- Le bien n'a fait l'objet d'aucune infraction constatée par procès-verbal.
- L'existence ou non d'une servitude est à vérifier auprès du bureau de l'enregistrement de Neufchâteau, rue du Clos des Seigneurs, NEU2 à 6840 Neufchâteau.

Nous vous prions de croire, Maître, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

A BERTOGNE, le 29 mai 2024.

Pour le Collège,

La Directrice générale,
E. LEROY



Le Bourgmestre,
JM FRANCO